

COMMUNE DE MARGENCEL

Haute-Savoie

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 JANVIER 2016

Le quatorze du mois de janvier de l'an deux mille seize, à vingt heures, le Conseil Municipal de Margencel, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre RAMBICUR.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Etaient présents :

M. Jean-Pierre RAMBICUR, Mme Dominique JORDAN, M. Yves GILLET, M. Bernard MASSOULIER, M. Franck BOUCHET, Mme Anne LEPIZZERA, M. Gérard BAUDET, M. Daniel BROUZE, M. Christian DETRAZ, Mme Anita DESUZINGE, M. Bertrand JACQUET, Mme Francine JACQUIER, Mme Séverine LATOUR, Mme Martine TETU, Mme Corinne THUILLIER, Mme Valérie GAILLARD, Mme Marie-Pénélope GUILLET, M. Jonathan BLONDAZ-GERARD.

Etait absent : M. Didier RENAUD donne pouvoir à M. Jean-Pierre RAMBICUR

Secrétaire de séance : Mme Corinne THUILLIER

Date de la convocation : le 06 janvier 2016

ORDRE DU JOUR :

I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 16 DECEMBRE 2015

M. le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 16 décembre 2015, sur lequel le Conseil n'émet aucune observation.

II. CCBC – PACTE POLITIQUE POUR UNE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

A la suite de la publication en octobre 2015 du projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) par le Préfet de Haute-Savoie, les assemblées délibérantes de la Communauté de Communes du Bas Chablais (CCBC), la Communauté de Communes des Collines du Léman (CCCL) et la Ville de Thonon-les-Bains, ont considéré qu'il était nécessaire de faire évoluer ce projet afin de proposer la création d'une communauté d'agglomération qui répondrait mieux aux besoins de développement du Chablais, avec la volonté d'anticiper et d'accompagner de façon durable le développement du territoire frontalier et de constituer une entité permettant de préserver son cadre et sa qualité de vie, avec une gestion publique locale optimisée.

Un projet de pacte politique (annexé à la présente délibération) intitulé « Pacte politique pour une Communauté d'agglomération THONON, CCBC, CCCL – engagement pour les 25 communes » a été élaboré en concertation pour éclairer les conditions dans lesquelles ce nouvel établissement de coopération intercommunale pourrait être créé par transformation des structures existantes et sans création d'un échelon supplémentaire de gestion.

Il s'appuie sur les dispositions nouvelles mises en place par la loi NOTRe du 07 août 2015, et répond à la nécessaire mise en commun des moyens et des énergies dans un contexte de forte contrainte des finances publiques.

Ce projet porté par les trois collectivités sera présenté à la commission départementale de coopération intercommunale (CDCl) afin que celle-ci le valide (majorité des 2/3) pour permettre ainsi au préfet d'amender son schéma avant le 31 mars 2016, comme le prévoit le schéma procédural en vigueur.

Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
Vu le projet de schéma départemental pour la Haute-Savoie notifié pour avis à la commune de Margencel le 07 octobre 2015,
Vu la délibération n°2015-11-02 du 19 novembre 2015,

Considérant que le contenu du Pacte exposé permet d'inscrire le territoire de la communauté actuelle dans une nouvelle dynamique tout en préservant son niveau d'intégration et ses axes de travail déterminés dans le projet de territoire en cours,

Entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **d'approuver le « Pacte politique pour une Communauté d'agglomération THONON, CCBC, CCCL – engagement pour les 25 communes »,**
- **de s'associer au dépôt d'un amendement commun porté par la Communauté de Communes du Bas Chablais (CCBC), la Communauté de Communes des Collines du Léman (CCCL) et la Ville de Thonon-les-Bains au Schéma Départemental de Coopération Intercommunal notifié le 07 octobre 2015 sur la base dudit Pacte en ce qu'il préfigure l'organisation de la nouvelle communauté d'agglomération dotée d'un projet de territoire partagé qui couvrira un territoire de plus de 85 000 habitants.**

III. QUESTIONS DIVERSES

PROJET D'ELEVAGE EN AGRO-BIOLOGIE

M. le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande qui a pour objet de créer un élevage de poulets de chair pondeuse de race ancienne Grise des Alpes, avec un besoin de mise à disposition d'une parcelle de 3 à 5 000 mètres.

La Commune n'a actuellement pas de terrain de libre pour ce projet et décide de ne pas donner suite.

PROJET DE CREATION D'UN COMMERCE DE PROXIMITE

M. le Maire expose au Conseil Municipal un projet de création d'un commerce de proximité à Jovernex avec la possibilité de louer un local dans l'ancienne école. Beaucoup de commerces existant actuellement aux alentours, la viabilité d'un tel projet semble incertaine.

Après débat, le Conseil Municipal souhaite pouvoir disposer d'un dossier plus complet tant financier que prospectif avant de se positionner.

PARCELLE CHAMPS DES TERREAUX

M. le Maire expose au Conseil Municipal le prix estimé par France Domaine, de la parcelle jouxtant les Ateliers Municipaux.

Le Conseil Municipal décide de mandater M. le Maire afin de continuer les démarches auprès des propriétaires.

APPARTEMENT DU GROUPE SCOLAIRE HENRI CORBET

M. le Maire informe le Conseil Municipal d'un projet de mise à disposition de l'appartement du groupe scolaire Henri CORBET à l'Association Bas Chablais Jeunes pour l'accueil des enfants lors du périscolaire.

POINTS TRAVAUX

M. Bernard MASSOULIER informe le Conseil Municipal que :

- Entrée de Jouvernex : l'étude est en cours,
- Carrefour route de la Gare / route de Jouvernex : le relevé de terrain est en cours. Cette opération serait de l'ordre d'un million d'euros avec des honoraires de maîtrise d'œuvre de 50 000 €. Il propose de lancer une consultation pour trouver un maître d'œuvre,
- Voie Communale n°3 : les travaux ont repris au niveau de l'éclairage public. A partir du 18 janvier prochain, l'entreprise COLAS reprendra également les travaux,
- Bassin de Revachaux : pour les travaux de charpente, 3 devis ont été reçus mais ces derniers ont des montants très variables par conséquent, ils sont toujours à l'étude,
- Moulin Pinget : les Services Techniques ont procédé à la fermeture du bief, au bâchage de la scierie et au débroussaillage. Les apprentis de la Maison Familiale Rurale vont démonter la toiture puis monter la nouvelle charpente.

CARNAVAL DE L'ECOLE

Le carnaval de l'école aura lieu le vendredi 12 février 2016 mais certaines questions se posent par rapport à l'état d'urgence et au plan Vigipirate renforcé. Après échange entre l'académie et Mme la Directrice, la manifestation serait possible mais il faudrait la présence d'élus sur place. Plusieurs élus seront présents à l'entrée de la salle des Fêtes pour assurer la sécurité.

MOULIN PINGET

Mme Marie-Pénélope GUILLET demande au Conseil Municipal qui serait susceptible de participer au groupe de travail pour la réparation du bief. M. Bernard MASSOULIER – M. Franck BOUCHET – Mme Anita DESUZINGE – M. Christian DETRAZ – M. Daniel BROUZE – Mme Dominique JORDAN se sont proposés.

VOEUX

Bien qu'un gros travail soit fait au niveau de la communication municipale, Mme Dominique JORDAN demande s'il serait possible de faire des vœux à la population car actuellement, il y a uniquement des vœux aux associations. Mme Anita DESUZINGE propose de regrouper les associations et la population.

Les prochaines réunions du Conseil Municipal auront lieu les jeudis 25 février 2016 et 24 mars 2016, à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Maire,

Jean-Pierre RAMBICUR

